

les docteurs Gachet (1), Baron (2), après MM. Hervier et Saint-Lager (3), le docteur Comandré (4), et surtout après le docteur Buissard (5). Mais cet ouvrage répond à un besoin urgent. Celui de mon honorable prédécesseur immédiat remonte à 1861, et, quoiqu'il n'y ait pas eu, depuis cette époque, de modification considérable dans l'Etablissement thermal et dans son installation balnéaire, néanmoins, l'administration actuelle est entrée dans une voie de progrès sérieux, qu'il est de notre devoir de signaler à l'attention publique, dans l'intérêt des malades.

L'Eau thermale de La Motte, depuis l'apologie qu'en

---

(1) Ancien inspecteur.

(2) *Mémoire sur trente-sept cas de maladies utérines, traités et recueillis aux Eaux de La Motte*, par le docteur Baron, inspecteur-adjoint.

(3) *Guide aux Eaux minérales du département de l'Isère*, 1861.

(4) *Utilité des Eaux minérales transportées. La Motte, Eaux salines mixtes chloro-bromurées*. Paris, Baillière, 1870.

(5) *Indicateur médical et descriptif des Eaux de La Motte-les-Bains*, par H. Buissard, médecin-inspecteur, président de l'association des médecins de l'Isère, professeur de clinique à l'Ecole de médecine de Grenoble. Alph. Merle, 1861.

Ce livre et les savantes études cliniques du même auteur resteront des monuments dans la science hydrologique. Ils seront toujours consultés avec fruit et intérêt. M. Buissard peut, à bon droit, revendiquer la première paternité de mon œuvre modeste, lui qui a présidé, pendant trente ans, aux destinées de notre Naïade bienfaisante, et qui a su, par ses talents et son savoir, non moins que par l'aménité de son caractère, se rendre sympathiques et favorables le public et le monde médical.